

Compte rendu de séance

Séance du 30 Juin 2017

L' an 2017 et le 30 Juin à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de Joël SAVE, Maire

Présents : Mmes : VAN PARYS Liliane, MAURICE Micheline
MM : DELBOVE Didier, DESCHAINTE Robert, GACQUERE Alain, NANDROT Jean-François, PIFFRET Bruno, SAVE Joël,

Absents : DHE Rodolphe (excusé)
ZOLTY Xavier

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 10
- Présents : 8

Date de la convocation : 26/06/2017

Date d'affichage : 26/06/2017

Acte rendu exécutoire

après dépôt en
le : 03/07/2017

et publication ou notification
du :

A été nommé(e) secrétaire : MAURICE Micheline

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

DELEGATION DE POUVOIRS AU MAIRE - 30/06/2017-01
ELECTION D'UN DELEGUE POUR VOTER AUX ELECTIONS SENATORIALES - 30/06/2017-02
COTISATION CENTRE SOCIAL DU BEUVRON - 30/06/2017-03
DECISION MODIFICATIVE POUR LE VERSEMENT DE LA SUBVENTION A LA JSSR - 30/06/2017-04
BAIL DE CHASSE COMMUNALE - 30/06/2017-05
PROJET DE RESTAURANT - 30/06/2017-06

DELEGATION DE POUVOIRS AU MAIRE

réf : 30/06/2017-01

Le Conseil Municipal a choisi de délégué un certain nombres de pouvoirs au Maire :

Article 1er : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les décisions concernant les propriétés communales utilisées par les services publics municipaux.

Article 2 : les délégations consenties en application du 3° du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du Conseil Municipal.

Article 3 : Monsieur le Maire est autorisé à déléguer la signature des décisions visées à l'article 1er aux adjoints délégués.

Article 4 : Le Conseil Municipal prend acte que, conformément à l'article L. 2122-22 susvisé, la présente délégation est consentie pour la durée du mandat du Maire et que le Conseil Municipal peut y mettre fin à tout moment.

Article 5 : Le Conseil Municipal prend acte que, conformément à l'article L. 2122-23 du CGCT, Monsieur le Maire rendra compte, à chaque réunion obligatoire du Conseil Municipal de l'exercice de cette délégation.

Article 6 : En cas d'empêchement du maire, toutes ces délégations reviendront à la première adjointe au Maire. (Voir annexe complémentaire en mairie).

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

ELECTION D'UN DELEGUE POUR VOTER AUX ELECTIONS SENATORIALES

réf : 30/06/2017-02

Les élections sénatoriales ont lieu dimanche 24 septembre 2017 à la préfecture de la Nièvre.

Les sénateurs sont élus par les grands électeurs.

Au premier vote, Joël SAVE, Maire, a été élu pour représenter la commune en tant que délégué principal.

Au second vote, trois délégués suppléants ont été élus : Liliane VAN PARYS, Didier DELBOVE, Alain GACQUERE.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

COTISATION CENTRE SOCIAL DU BEUVRON

réf : 30/06/2017-03

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le versement d'une cotisation au centre social du Beuvron calculée comme suit :

2.50 € x 156 habitants, soit un montant total de 390.00 €.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

DECISION MODIFICATIVE POUR LE VERSEMENT DE LA SUBVENTION A LA JSSR

réf : 30/06/2017-04

En octobre 2016, délibération avait été prise de verser une subvention exceptionnelle de 1 500.00 € à la JSSR afin de participer au financement des travaux d'éclairage du stade.

Mais suite à un concours de circonstance, cette subvention n'a pas pu être versée avant fin 2016.

En ce jour de Conseil Municipal, une Décision Modificative est prise de façon à verser cette subvention de 1 500.00 € à la JSSR

comme suit :

D.M. n°1 - 2017

Diminution du compte 65541 de 1 500.00 €

Augmentation du compte 6574 de 1 500.00 €

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

BAIL DE CHASSE COMMUNALE

réf : 30/06/2017-05

L'association de chasse locale, présidée par Nicolas Dhé, a demandé le renouvellement du bail de location de la chasse

communale pour un délai de neuf ans.

Monsieur le Maire, Joël SAVE, a, quant à lui, proposé un renouvellement de bail pour un délai de trois ans.

Suite au vote, le Conseil Municipal a choisi d'adopter à la majorité la proposition de renouvellement de bail pour trois ans.

Pour informations, l'association de chasse accueille dix-neuf chasseurs

et loue la chasse communale au montant de 824 €/an suivant le taux d'indexation officiel à l'année.

A la majorité (pour : 5 contre : 3 abstentions : 1)

PROJET DE RESTAURANT

réf : 30/06/2017-06

Suite à une demande émise par Cédric Lefèvre et Myrrina Gareau, habitants de la commune, de créer un restaurant sur la commune et plus précisément dans le bâtiment de La Poste.

Monsieur le Maire a demandé au Conseil Municipal de prendre une décision de principe sur le fait d'engager ou non une procédure de réflexion sur un tel projet.

En sachant que l'aménagement du bâtiment serait à la charge de la commune et que le couple souhaitait seulement prendre la gérance de l'établissement. Après vote, il a été décidé à la majorité de ne pas poursuivre cette réflexion.

A la majorité (pour : 4 contre : 5 abstentions : 0)

Questions diverses :

Organisation de la fête du 14 juillet 2017

Organisation de la brocante du 30 juillet 2017

Bilan de la première fête de la musique

Mise aux normes de la salle des fêtes et création d'un nouveau WC école - mairie

Etude du cabinet SOCOTEC pour électricité, isolation et mise aux normes handicapés
Coût prévu 1 248 €

Contrat d'assurance de la mairie

Lavoirs envasés : audit sur travaux

Changement d'horaires d'ouverture de la mairie à compter du 04 septembre 2017 :

Lundi : 14 h à 18 h Mardi : 9 h à 12 h
Mercredi : 9 h à 12 h Vendredi : 16 h à 19 h

Séance levée à: 20:40

En mairie, le 17/07/2017
Le Maire
Joël SAVE

